

AFFAIRE N° 3

SUBVENTION FIDOM - ADDUCTION d'EAU

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 16 Juin 1952

Mesdames,

Messieurs,

Par avis de crédit n° 1445 du 5 Juin 1952 la Trésorerie Générale a versé au budget de la Commune pour l'exercice 1952 la somme de 2.166.667 francs CFA.

Cette somme correspondant à une provision de 1/3 des crédits repris en faveur de certaines collectivités publiques pour le plan économique et social.

Je vous demande, en conséquence, de voter par autorisation spéciale, l'inscription de ce crédit, en recettes et en dépense au budget de la Commune pour l'exercice 1952./.

*Vu et soumis à l'approbation  
de M<sup>e</sup> le Préfet  
St-Denis le 28/10/52  
Pr. Le Secrétaire Général  
Le Chef de Direction de l'Équipement  
Signé: Brusset*

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité

*Approuvé  
St-Denis le 29/10/52  
Le Secrétaire Général p. d  
Signé: Chasteau*